

*Réunion du Conseil Municipal
du 11 juin 2020*

compte-rendu du « quart d'heure citoyens »

M Patrice HULEUX : remercie et félicite le conseil municipal pour la mise en place de cette mesure et demande si le règlement intérieur sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Il pense qu'il serait peut-être plus judicieux que les questions que souhaitent poser les habitants soient envoyées au Maire préalablement à la réunion du conseil municipal.

Enfin, le compte-rendu du « quart d'heure citoyens » sera-t-il publié avec celui du conseil municipal ?

Réponses de Madame le Maire : il est effectivement prévu que le règlement intérieur soit publié sur le site internet

Les interventions du public seront consignées non pas dans le compte-rendu du conseil municipal mais dans un compte-rendu annexe qui sera publié dans les mêmes conditions que celui du conseil municipal.

L'hypothèse d'un envoi préalable des questions a effectivement été évoqué mais n'a pas été retenu, les élus souhaitant privilégier, mais si l'exercice est plus difficile, un échange de questions/réponses spontanés.

M Jean-Claude COURSAUD se félicite de ce bel effort démocratique et demande si le principe de débats à huis-clos à l'issue de certaines séances du conseil municipal sera conservé, ce qu'il estime très choquant et frustrant pour le public.

Réponse de Madame le Maire : en principe, sauf cas exceptionnel, cette procédure ne sera pas utilisée, les sujets plus sensibles et confidentiels devant être examinés en commissions ou lors de réunions d'élus.

M Daniel BOUFFARD rejoint les propos de M Jean-Claude COURSAUD trouvant également ce dispositif très gênant

M Jean-Claude COURSAUD souhaiterait avoir des informations sur l'avancée du dossier relatif à la réfection de la VC n° 41 (du « Grand Coin » à « Balanger »)

Réponse de Dominique GIRET : le chiffrage des travaux a été réalisé (le coût en est d'ailleurs plus important que prévu initialement) et le dossier technique est en cours de finalisation. Ces travaux devraient pouvoir être programmés d'ici à la fin du mois de juin.

Plus aucune personne ne souhaitant intervenir, Madame le Maire clos ce « quart d'heure citoyen ».